



Séance du 28 septembre 2018

Convocation du 21 septembre 2018

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Vestiaires Salle des Sports

a/ Attribution du lot n° 4 Carrelage-Faïence

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCIP LARRIBEAU qui devait réaliser les travaux de carrelage et de faïence au sein des vestiaires de la salle des sports a été placée en liquidation judiciaire et ne peut donc plus assurer les travaux. Après avis du liquidateur judiciaire, une autre entreprise devra être trouvée, 3 entreprises ont été consultées.

Nom de l'entreprise	Montant HT
MIGOUT	18.436,67
MALEINGE	17.474,44
RM Carrelage	Sans réponse

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société MALEINGE pour un montant de 17.474,44 euros HT.

Les travaux vont prendre un peu de retard. Durant cette période, les enfants pourront, en accord avec la section Tennis de Table, accéder aux sanitaires de la salle « La Stella ».

2 – Rénovation et Extension de la salle Bel-Air

La consultation pour la rénovation et l'extension de la salle Bel-Air a été lancée le 23 août pour se terminer le lundi 17 septembre à 12 heures.

Les travaux ont été répartis en 14 lots distincts.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 17 septembre à 14 heures pour examiner les offres reçues.

L'architecte a ensuite procédé à l'analyse plus poussée des différentes offres reçues.

Lot n° 1 : Terrassement - VRD

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BOUCHET Vezins pour un montant de solution de base s'élevant à 12.648,15 euros HT et d'accepter l'option « Traitement du sol », ce qui porte le marché à un montant global de 13.439,85 € HT.

Lot n° 2 : Maçonnerie – Béton Armé

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise DEFOND pour un montant de solution de base s'élevant à 71.476,18 euros HT.

Lot n° 3 : Ravalement

Aucune proposition n'étant parvenue, le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer la consultation pour ce lot.

Lot n° 4 : Charpente Bois – Couverture Tuile

Aucune proposition n'étant parvenue, le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer la consultation pour ce lot.

Lot n° 5 : Etanchéité

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ETANCHEITE THOUAREENNE pour un montant de solution de base s'élevant à 15.146,21 euros HT.

Lot n° 6 : Serrurerie – Bardage Métallique

Une seule offre est parvenue dépassant l'estimatif initial, le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer la consultation pour ce lot.

Lot n° 7 : Menuiseries Extérieures Aluminium

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise TRICOIRE pour un montant de solution de base s'élevant à 25.250,00 euros HT et d'accepter l'option « Dormants », ce qui porte le marché à un montant global de 25.830,00 € HT.

Lot n° 8 : Menuiseries Intérieures

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise PEAU pour un montant de solution de base s'élevant à 12.884,57 euros HT et de ne pas retenir l'option, ce qui porte le marché à un montant global de 12.884,57 € HT.

Lot n° 9 : Cloisons Sèches

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise USUREAU pour un montant de solution de base s'élevant à 36.000,00 euros HT.

Lot n° 10 : Plafonds suspendus

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise TREMELO pour un montant de solution de base s'élevant à 6.118,27 euros HT.

Lot n° 11 : Revêtements de sols - Faïence

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MALEINGE pour un montant de solution de base s'élevant à 11.475,62 euros HT.

Lot n° 12 : Peinture – Revêtements muraux

Le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention de retenir l'entreprise PAILLAT Norbert pour un montant de solution de base s'élevant à 9.668,00 euros HT et d'accepter l'option Toile de Verre pour un montant de 1.152,78 euros HT ainsi que l'option Porte Métallique pour un montant de 60,00 euros HT, ce qui porte le marché à un montant global de 10.880,78 € HT.

Lot n° 13 : Plomberie – Sanitaire – VMC Simple et Double Flux

Monsieur Clément SAMSON quitte la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EP2C pour un montant de solution de base s'élevant à 46.397,57 euros HT.

Lot n° 14 : Electricité Courants Forts et Faibles

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EP2C pour un montant de solution de base s'élevant à 42.910,92 euros HT.

Monsieur Clément SAMSON regagne la salle.

3 – Eclairage Public

a/ Programme de rénovation

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de travaux a été réalisée pour la rénovation de l'éclairage public en changeant notamment les lampes actuelles en LED.

Sur demande de la commune, le SIEMML a fait parvenir un devis pour une 2^{ème} tranche de travaux de rénovation qui s'élève à 44.999,52 euros HT. Le SIEMML participerait à hauteur de 50 % sur le coût envisagé, ce qui laisserait à la charge de la commune 22.499,76 euros HT.

Il resterait ensuite une seule tranche de travaux de rénovation. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de rénovation.

b/ Maintenance annuelle

Des dépannages du réseau d'éclairage public demandés par la commune ont eu lieu sur la commune entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018.

Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 1.616,57 euros TTC.

Compte-tenu de la participation du SIEML (25 %), le coût à supporter par la commune s'élève à 1.212,43 euros TTC.

Le conseil municipal donne à l'unanimité, son approbation à ce règlement.

4 – Acquisition d'une parcelle aux Consorts BOISDRON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Stéphane BOISDRON. Après avis de la commission d'urbanisme, la commune se propose d'acquérir le terrain situé à l'angle de la rue de Vendée et de la rue Nationale comprenant un garage au prix de 4.000 euros. Les Consorts Boisdron ont fait connaître leur accord sur cette proposition.

Ce terrain correspond à un emplacement réservé inscrit au PLU, ayant pour objectif d'améliorer la visibilité et donc l'aménagement du carrefour.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée AD 80 pour un prix de 4.000 euros.

5 – Souscription d'un prêt

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter un emprunt de 450.000 euros au taux de 1,30 % sur 6 ans afin de financer les travaux du lotissement « le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 – Modification du Règlement de l'Espace Galerne

Depuis quelques temps, la réglementation relative aux lâchers de lanternes célestes a évolué au niveau national demandant dorénavant aux propriétaires des lieux ainsi qu'aux maires des communes concernées de donner leur autorisation au préalable des lâchers de lanternes célestes.

Suite à plusieurs remarques de riverains ayant constaté sur leurs terrains des débris métalliques après des lâchers de lanternes célestes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le fait d'interdire les lâchers de lanternes célestes aux abords de l'Espace Galerne et d'ainsi modifier le règlement de ladite salle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 2 voix « contre », 6 abstentions et 7 voix « pour » d'interdire tout lâcher de lanterne céleste aux abords de l'Espace Galerne et donc de modifier le règlement de location de l'Espace Galerne.

7 – Questions diverses

a/ DIA 1 rue de Vendée

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue de Vendée, cadastrée AD 76 d'une superficie de 281 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 4 allée des Marronniers

Il s'agit de la vente d'une maison et d'un terrain situés 4 allée des Marronniers, cadastré AI 110 et AI 285 d'une superficie totale de 2175 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 11 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'un immeuble situé 11 rue du Commerce, cadastré AA 249 et AA 250 d'une superficie totale de 358 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA Echange des Terrains entre la Commune et les Consorts LOIZEAU

Il s'agit d'un échange entre la Commune de La Romagne et les Consorts LOIZEAU des terrains AI 375 et AI 377 (superficie totale : 1.870 m²) appartenant à Mme LOIZEAU Madeleine et du terrain AI 357 (superficie : 1.872 m²) appartenant à la commune. L'échange s'effectue à titre gracieux. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 4 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 4 rue Nationale, cadastrée AD 25 d'une superficie de 540 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.